

OÙ EST PASSÉE LA SAINTE ÉPINE DE PORT-ROYAL DE PARIS ?

UN VOL PRÉMÉDITÉ. CONTRIBUTION À L'HISTOIRE DE LA RELIQUE.

Par Jean LESAULNIER

Le vendredi 24 mars 1656, une pensionnaire du monastère de Port-Royal de Paris, Marguerite Périer, nièce de Blaise Pascal, est guérie d'une fistule lacrymale grâce à une relique de la sainte Épine, appliquée sur l'œil malade à l'initiative d'une religieuse, la sœur Catherine de Sainte-Flavie Passart. La relique avait été prêtée à l'abbaye par un ecclésiastique du nom de Pierre Le Roy de La Poterie, parent de la famille Arnauld ¹ : il résidait au faubourg Saint-Jacques, en face de l'église de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, et il possédait de nombreuses reliques. Après le miracle dont a bénéficié la petite Périer, et de bien d'autres miracles, il donna sa relique à l'abbaye de Port-Royal ².

L'histoire de la sainte Épine après 1656-1657 a été retracée par Jean Mesnard ³. En juillet 1665, lorsque les religieuses non signataires du Formulaire furent séparées de Paris et regroupées au monastère des Champs, sans sacrements, sans relations avec l'extérieur, elles emportèrent la relique de la sainte Épine. Et, après la séparation juridique des deux monastères en 1669, elle resta aux Champs, puisque l'arrêt du Conseil d'État du 13 mars de cette année-là prévoyait que chaque maison conserverait « les reliques, pierreries et argenteries » dont elle était détentrice. Quand le monastère des Champs fut définitivement détruit, en 1711, la relique revint à Port-Royal de Paris, « où elle ne cessa sans doute pas d'être vénérée, quoique la maison eût rompu avec son passé et totalement changé d'esprit », écrit J. Mesnard ⁴.

¹ M. de La Poterie (v. 1586- 10 septembre 1670) fut trésorier de l'extraordinaire des guerres, puis ecclésiastique : voir Jean Lesaulnier, *Port-Royal insolite. Édition critique du Recueil de choses diverses*, Paris, Klincksieck, 1992, p. 316. Il est inhumé à Port-Royal des Champs.

² Sur l'origine et l'authenticité de la relique, concernant sur les nombreux textes et lettres concernant le miracle, voir Pascal, *Œuvres complètes*, éd. Jean Mesnard, Paris, Desclée De Brouwer, t. III, 1991, p. 800-815, 962-995, 1048-1134 (avec la bibliographie donnée par J. Mesnard).

³ Id., *ibid.*, p. 1094-1097.

⁴ Id., *ibid.*, p. 1094.

C'est donc dans ce monastère que l'y trouva, au début du XVIII^e siècle, Louise-Adelaïde d'Orléans (1698-1743), ancienne abbesse de Chelles, religieuse bénédictine du monastère de la Madeleine de Traisnel, à Paris.

***L'auteur d'une lettre de 1735 à Jean Soanen, évêque de Senez :
Louise-Adélaïde d'Orléans***

Louise-Adelaïde d'Orléans est la deuxième fille de Philippe d'Orléans (1674-1723), duc de Chartres, futur duc d'Orléans et Régent, et de M^{lle} de Blois, Françoise-Marie de Bourbon (1677-1749), fille légitimée de Louis XIV et de M^{me} de Montespan. Elle est élevée à l'abbaye de Chelles avec sa sœur Charlotte-Aglaié. Quand elle songe à devenir religieuse, son père et sa grand-mère, la princesse Palatine, s'y opposent ⁵. Mais elle est soutenue dans son intention par l'oratorien Pasquier Quesnel, qui, en revanche, manifeste son désaccord quand, à vingt et un an, en 1719, elle est nommée abbesse de l'abbaye de Chelles ⁶. La règle édictée par le concile de Trente prescrit en effet qu'une religieuse ne peut être abbesse qu'à quarante ans et après huit ans de vie monastique ; mais souvent l'âge d'admission d'une abbesse est abaissé à trente ans, avec cinq ans de vie religieuse.

Au moment de l'entrée de Louise-Adelaïde au couvent, Louis Racine, fils cadet du poète, écrivait d'elle :

Plaisir, beauté, jeunesse, honneurs, gloire, puissance,
Ambitieux espoir que permet la naissance,
Tout au pied de l'Agneau fut par elle immolé.

À partir de 1731, Louis-Adelaïde d'Orléans réside au couvent des bénédictines de la Madeleine de Traisnel. Fondé au XII^e siècle, il a été transféré à Melun en 1629. Mais, en 1652, les bénédictines de Melun, réfugiées à Paris, se sont établies dans cette maison qui est située au faubourg Saint-Antoine, à Paris, rue de Charonne ⁷. Car elle a dû s'y retirer

⁵ Elle portera le nom de sœur de Sainte-Bathilde, du nom de la fondatrice de l'abbaye de Chelles au VII^e siècle.

⁶ Voir C. Torchet, Histoire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Chelles, Paris, 1889, 2 vol.

⁷ Il en subsiste aujourd'hui quelques bâtiments, l'ancien clocher et une partie des arcades de la façade.

en raison de ses prises de position jansénistes, confiant la direction de Chelles à M^{me} Moran. Après la mort de M^{lle} de Beaujolais, sa sœur, elle se démet de sa charge d'abbesse, le 5 octobre 1734, continuant à vivre à la Madeleine de Traisnel, où elle demeure dans un appartement privé qu'elle s'y est fait aménager. On la dit passionnée de théologie, de musique, de sciences et de reliques. C'est de là qu'en 1735, Louise-Adélaïde écrit à Jean Soanen, évêque de Senez en exil⁸.

Ma confiance en vous, Monsieur, ne me permet pas de vous laisser ignorer un vol que j'ai fait. En voici l'histoire. Il y a sept ou mois que j'ai appris que la Sainte Épine de Port-Royal des Champs était fort indéemment à Port-Royal de Paris, qu'on en avait fondu le reliquaire et qu'on n'en faisait nul cas. J'écrivis à l'abbesse pour la lui demander⁹. Elle me manda qu'elle ne demandait pas mieux, mais qu'il lui fallait la permission de M. l'archevêque de Paris¹⁰. J'écrivis à ce prélat, qui défendit à l'abbesse de me la donner [avant] qu'il n'eût été sur les lieux juger de cette affaire. Il l'a oublié sans doute, car, depuis ce temps-là, il n'y a pas mis les pieds. Je fus, il y a eu vendredi huit jours, aux Grandes Carmélites¹¹, et, me trouvant dans la rue Saint-Jacques, l'envie d'aller voir la Sainte Épine me prit. J'y fus et la trouvai dans une petite boîte de coco, sans nul reliquaire, la glace qui la couvre ne tenant seulement pas. Je dis à l'abbesse que, cette relique n'étant pas en état d'être révéérée, j'allais profiter de la bonne volonté qu'elle avait eue de me la donner et la mettre dans ma poche. Elle me dit que M. l'archevêque sera fâché¹². Je lui répondis que je me chargeais de sa colère. L'abbesse me répondit fort poliment qu'on ne pouvait me rien refuser et qu'elle était même flattée

⁸ Source du texte : Archives d'Utrecht, P. R. 6775. Édition du texte : Françoise de Noifontaine, dans *Croire, souffrir et résister. Lettres de religieuses opposantes à la bulle Unigenitus*, Paris, Nolin, 2009, p. 151-153 Voir d'autres lettres de Louise-Adélaïde à Soanen : 27 février 1727, dans Fr. de Noifontaine, *ibid.*, p. 149-150, 1735, p. 150-151, 1739, p. 153-154.

⁹ L'abbesse de Port-Royal de Paris, de 1711 à 1741, est Marie-Louise Palatine de Dyo de Montpeyroux.

¹⁰ Charles-Gaspard de Vintimille du Luc (1655-1746) fut archevêque de Paris de 1729 à sa mort.

¹¹ Les Grandes Carmélites sont les carmélites du couvent de l'Incarnation, situé rue Saint-Jacques, non loin de Port-Royal de Paris et de l'abbaye du Val-de-Grâce. Louise-Adélaïde avait l'habitude de leur rendre visite.

¹² Ces mots en italiques sont soulignés dans le texte : ce sont sans doute les paroles de l'abbesse.

(c'est son terme) du vol que je lui faisais ¹³. Je demurai encore une demi-heure avec elle et nous nous séparâmes bonnes amies.

Le lendemain, la peur lui prit et elle eut la bonté de mander à M. l'archevêque que j'avais emporté la relique malgré elle. Aussitôt l'archevêque me dépêcha un ecclésiastique avec une lettre fulminante, me sommant de rendre la relique, sans quoi il serait bien obligé de m'y obliger par ma famille, ou même par le roi, si cela était nécessaire. Je lui fis une réponse douce et polie, par laquelle je lui mandais la façon dont cela s'était passé et que rien dans le monde ne me ferait céder un aussi grand trésor, qu'il vînt lui-même la voir et que cette affaire se devait passer entre nous deux. Il vint dimanche et il me dit qu'il craignait que je ne supposasse des miracles qui lui donnât trop d'affaire ¹⁴. Je lui répondis que la même religion qui m'empêcherait de supposer un miracle me le ferait constater s'il était véritable, que ce serait un grand bonheur pour lui si, pendant son pontificat, Jésus-Christ se déclarerait d'une manière si sensible, que, pour le présent, je ne lui demandais rien, que tout viendrait dans son temps. Il examina la relique et me la rendit, en me disant de dormir sur cette affaire : je lui dis que je le ferais. Nous badinâmes ensuite et nous séparâmes fort bien ensemble.

Ainsi, Monsieur, mon trésor me reste. Demandez à Jésus-Christ qu'il serve de plus en plus à ma sanctification et à ma conversion et soyez persuadé de l'attachement respectueux que j'ai pour vous, Monsieur.

[P. S.]

Brûlez ma lettre, s'il vous plaît, et n'en parlez à personne.

[Sur la feuille d'adresse]

Je recommande à vos prières, Monsieur, le pauvre M. Poterie ¹⁵, qui a eu une attaque d'apoplexie ; il reçut hier les sacrements. J'espère cependant qu'une drogue que je lui ai fait prendre le tirera d'affaire. J'en ai bien envie, car nos saints s'en vont. Je l'estime et je l'aime fort.

¹³ Mots soulignés dans le texte.

¹⁴ Comme le souligne Françoise de Noirfontaine, « Vintimille était déjà bien embarrassé avec les miracles de Saint-Médard... »

¹⁵ M. Poterie (ou de La Poterie), sans doute le confesseur du couvent : coïncidence ou non, le prêtre qui donna la sainte Épine à l'abbaye de Port-Royal en 1656 se nommait, on l'a vu plus haut, Pierre Le Roy de La Poterie, parent des Arnould.

Réponse de Jean Soanen, 29 novembre 1735

Prêtre de l'Oratoire, Jean Soanen (1647-1740) est un prédicateur de renom, apprécié de Louis XIV, qui le nomme évêque de Senez en 1695. Opposé à la bulle Unigenitus, il signe l'appel au concile en 1717. Suspendu par le concile d'Embrun, en 1727, il est exilé à l'abbaye de la Chaise-Dieu. Réappelant, il meurt dans son exil en 1740.¹⁶

[...] *Les seuls motifs de religion, quoique très louables, ne justifieraient pas un vol qui est, par sa nature, illicite ; mais le consentement de l'abbesse et le silence de M. l'archevêque vous autorisent, Madame, dans la possession d'un bien dont Votre Altesse connaît autrement le prix que la maison qui en a reçu de si grands avantages. [...] Placez, Madame, ce précieux trésor le plus près de votre cœur qu'il vous sera possible [...]*¹⁷

La suite de l'histoire de la sainte Épine

En 1740, dans le Recueil dit d'Utrecht, une note, due sans doute à Barbeau de La Bruyère, l'éditeur de cet ouvrage, confirme la lettre de Louise-Adelaïde sur un point : la relique de la sainte Épine n'est plus à Port-Royal, mais elle diffère sur un autre : le tableau représentant Marguerite Périer devant la relique

est encore à Port-Royal de Paris. Mais l'Épine miraculeuse n'y est plus, et les religieuses qui occupent aujourd'hui ce monastère, bien différentes en toutes manières de celles qui y étaient en 1656, l'ont donnée comme chose inutile [sic] à M^{me} d'Orléans, ci-devant abbesse de Chelles. Il était bien juste en effet qu'ayant renoncé à l'ancien esprit de Port-Royal, elles méprisassent cette relique »¹⁸,

¹⁶ Source du texte : *La vie et les lettres de Messire Jean Soanen, évêque de Senez*, Cologne, Aux dépens de la Compagnie, 1750, 2 vol., t. II, lettre 800.

¹⁷ Texte cité ici d'après Françoise de Noirfontaine, *Croire, souffrir et résister*, p. 152, n. 325.

¹⁸ Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal ou Supplément aux Mémoires de Messieurs Fontaine, Lancelot et du Fossé, Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1740, [rééd. anastatique, p. p. J. Lesaulnier, Paris, Phénix éditions, 2002], p. 293, n. 1.

ce qui, commente Jean Mesnard, était une « manière de stigmatiser celles qui avaient trahi l'esprit premier de leur maison ». Hormis le fait que la relique n'a pas été « donnée » à l'ancienne abbesse, mais que celle-ci s'en est emparée, – comme elle l'a raconté à Jean Soanen, qui l'a en quelque sorte lavée de son larcin –, on aurait pu s'en arrêter à la note du Recueil d'Utrecht.

C'était sans compter avec la recension fournie, la même année 1740, par les *Nouvelles ecclésiastiques*, un périodique janséniste généralement bien informé sur Port-Royal et les jansénistes. « Une confusion, résume Jean Mesnard, se serait produite – dans l'esprit de M^{me} de Chelles et dans celui du public – parce qu'il y avait en fait à Port-Royal de Paris deux saintes Épines, celle du miracle de 1656 et une autre dont l'authenticité n'était pas parfaitement établie. C'est la seconde – dont Port-Royal des Champs aurait été détenteur – qui aurait fait l'objet du don. Quant à la véritable sainte Épine, non seulement elle se trouvait à Port-Royal de Paris, mais elle y était exposée tous les vendredis à la vénération des fidèles. "Il est bon qu'on le sache", ajoutait l'auteur de l'article, soucieux sans doute de ranimer la dévotion ancienne. De ces témoignages, conclut Jean Mesnard, on retiendra que, si le souvenir de la sainte Épine était fidèlement entretenu, notamment par la publication d'images, la relique elle-même était passablement délaissée, du fait de sa localisation, par ceux-là mêmes qui y étaient le plus attachés »¹⁹. Et Jean Mesnard d'ajouter : « Si le démenti des *Nouvelles Ecclésiastiques* n'a pas trouvé le même écho que la note du Recueil d'Utrecht, il n'en est pas moins certainement fondé »²⁰. Est-ce si vrai ?

La suite de l'histoire de la sainte Épine laisse quelque peu perplexe. Nous sommes en présence de deux traditions, qui « ne sont ni tout à fait sûres, ni aisément conciliables » (J. Mesnard). Selon la première, lors de la saisie des biens de l'Église, en août 1791, saisie ordonnée par la Constituante, la précieuse Épine aurait été ôtée du reliquaire et se serait perdue : ce qui confirmerait le fait du vol de la relique par Louise-Adélaïde d'Orléans, mais infirmerait ce que dit cette dernière, à savoir que le reliquaire avait été « fondu ». En 1791, pour pallier cette perte, les religieuses de Port-Royal de Paris auraient obtenu du roi Louis XVI « un morceau de la Sainte Couronne »²¹.

¹⁹ Pascal, *Œuvres complètes*, t. III, p. 1095.

²⁰ Ibid.

²¹ Cette tradition rapportée par Jean Mesnard, *ibid.*, p. 1095, provient d'un ancien oratorien, Jean-Louis Rondeau, prêtre constitutionnel et vicaire de la paroisse Saint-Sulpice, qui l'aurait consignée, aux dates des 24 et 25 septembre 1816, dans son *Journal*, manuscrit de

Selon la deuxième tradition, la relique aurait été acquise par le baron Camet de La Bonnardière, (mort en 1842), et récupérée dans les locaux de Port-Royal de Paris, où elle aurait été trouvée avec d'autres objets, dont des tableaux représentant des religieuses par Philippe de Champaigne et cachés dans des grenier, ou demeurés dans le chœur des religieuses. Cette sainte Épine serait passée ensuite aux sœurs de Sainte-Marthe, puis à la Bibliothèque de Port-Royal.

« C'est donc dans une sorte de brume, conclut Jean Mesnard, que s'achève l'histoire matérielle du précieux objet dont la seule présence assurée parmi nous est aujourd'hui celles d'images encore mal inventoriées, et surtout celles de textes spirituels et liturgiques où l'un des instruments les plus émouvants de la Passion du Christ introduit au mystère de Dieu et de l'homme »²².

la Bibliothèque de Port-Royal. La nouvelle relique serait restée dans les mains des religieuses héritières de Port-Royal de Paris : la confirmation en est donnée par un manuscrit conservé à l'abbaye de Notre-Dame de la Grâce-Dieu, comme l'indique Marie-Dominique Seguin, « Port-Royal après Port-Royal », dans Cîteaux, 1986, fasc. 1-2, p. 106-123.

²² Pascal, *ibid.*, t. III, p. 1097.